



Délibération n° 51 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Voirie – Rétrocession amiable des voiries de la Résidence « L'Enclos des Acanthes » à la Commune – Autorisation.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Le Président de l'Association Syndicale « L'Enclos des Acanthes » nous a transmis une demande de reprise des parcelles AD 148 et AD 149 constituées des voiries, parking et espaces verts de cette résidence.

Il nous a fait parvenir un procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juillet 2013 par lequel la cession gratuite des parcelles AD 148 et 149 est acceptée à l'unanimité.
La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 16 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 51-2014

**Objet : Urbanisme – Voirie – Rétrocession amiable des voiries de la Résidence
« L'Enclos des Acanthes » à la Commune – Autorisation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession amiable des parcelles AD 148 et AD 149 ;
- intègre ces parcelles au domaine public communal ;
- dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune ;
- autorise Mme le Maire, à signer l'acte correspondant.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)


Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN